



## **DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS 2023-2024**

**Chaillé-sous-les-Ormeaux, le 17 octobre 2023 – 17h45 CEST** : Hoffmann Green Cement Technologies (ISIN : FR0013451044 / mnémonique : ALHGR) (« Hoffmann Green Cement » ou la « Société »), acteur industriel engagé dans la décarbonation du secteur de la construction qui conçoit et commercialise des ciments innovants sans clinker, publie le descriptif du programme de rachat de ses propres actions, qui a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2023 et que le Directoire a décidé de mettre en œuvre le 17 octobre 2023.

Le présent descriptif, établi conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2023.

### **Répartition par objectifs des titres de capital détenus**

La Société a conclu une convention de rachat d'actions avec Portzamparc (Groupe BNP Paribas) le 21 octobre 2019 dans le cadre de la mise en œuvre d'un premier programme de rachat d'actions pour la mise en place d'un contrat de liquidité. Cette convention, conclue pour une durée initiale de 12 mois à compter du 21 octobre 2019, est renouvelée depuis lors par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois.

Ainsi, au 17 octobre 2023, la Société détenait 13 701 actions, représentant 0,09 % de son capital social, affectées à l'objectif de l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 21 octobre 2019 avec Portzamparc (Groupe BNP Paribas).

### **Objectifs du programme de rachat**

1. animer le marché des titres de la Société, notamment pour en favoriser la liquidité, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclu avec un prestataire de services d'investissement dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
2. mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
3. attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
4. attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
5. conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
6. remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
7. annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées afin de réduire le capital, dans le cadre et sous réserve d'une autorisation de l'Assemblée Générale extraordinaire en cours de validité ;
8. et, plus généralement, réaliser toute opération autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, étant précisé que la Société en informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

### **Part maximale du capital social dont le rachat est autorisé**

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10% du capital social à la date de ces achats. Toutefois, le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social.

### **Modalités de rachat**

Les actions pourront être achetées par tous moyens, en une ou plusieurs fois, dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, sur le marché ou hors marché, notamment en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels, pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

## Montant maximum alloué au programme de rachat

10 000 000 €, étant précisé que le Directoire, qui s'est réuni le 17 octobre 2023, a limité la mise en œuvre du programme de rachat d'actions lancé le 17 octobre 2023 en vue de couvrir les plans d'attributions gratuites d'actions à 400 000 euros.

## Prix maximum d'achat des actions

60 euros, étant précisé qu'en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, ce prix unitaire sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

## Durée du programme de rachat

18 mois à compter de l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2023.

## À PROPOS DE HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

Fondé en 2014 et basé à Bournezeau en Vendée, Hoffmann Green Cement Technologies conçoit, produit et commercialise des ciments innovants fortement décarbonés, avec une empreinte carbone divisée par 5 par rapport à des ciments traditionnels, qui présentent, à dosage équivalent et sans aucune modification du processus de fabrication du béton, des performances supérieures au ciment traditionnel.

Hoffmann Green est doté de deux unités de production alimentées par un parc de trackers solaires sur le site de Bournezeau : une usine 4.0 et H2, la première cimenterie verticale au monde qui a été inaugurée en mai 2023. Une troisième usine verra le jour sur le grand port de Dunkerque en 2024-2025 pour porter la capacité de production totale à 550 000 tonnes par an, soit 3 % du marché Français. Le groupe a industrialisé une véritable rupture technologique fondée sur la modification de la composition du ciment et la création d'un processus de fabrication à froid, 0% clinker et à faible consommation énergétique, qui font de lui un acteur leader et unique sur le marché du ciment qui n'a pas évolué depuis 200 ans.

Dans un contexte d'urgence climatique et d'inflation des prix de l'énergie, Hoffmann Green Cement participe donc activement à la transition énergétique en produisant un ciment propre qui consomme 10 à 15 fois moins d'énergie qu'un ciment Portland, ainsi qu'en œuvrant pour des constructions éco-responsables et en favorisant l'économie circulaire et la préservation des ressources naturelles. Grâce à son savoir-faire technologique sans équivalent et en évolution permanente, porté par des équipes performantes, Hoffmann Green Cement Technologies s'adresse à l'ensemble des marchés du secteur de la construction aussi bien en France qu'à l'international.

Hoffmann Green a intégré la promotion 2022 des 20 pépites vertes Françaises dans le cadre du programme French Tech Green20, piloté par la Mission French Tech, en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique. En juin 2023, la société a été sélectionnée dans la French Tech 2030, un nouveau programme d'accompagnement ambitieux opéré par La Mission French Tech aux côtés du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et de Bpifrance.

La société poursuit son développement à l'international avec la signature de contrats au Royaume-Uni, en Belgique, en Suisse et récemment en Arabie Saoudite.

Pour plus d'informations : [www.ciments-hoffmann.fr/](http://www.ciments-hoffmann.fr/)

## Contacts

Hoffmann Green	NewCap Relations Investisseurs	NewCap Relations Medias Financiers
Jérôme Caron Directeur Administratif et Financier <a href="mailto:finances@ciments-hoffmann.fr">finances@ciments-hoffmann.fr</a> 02 51 46 06 00	Pierre Laurent Thomas Grojean Quentin Massé <a href="mailto:ciments-hoffmann@newcap.eu">ciments-hoffmann@newcap.eu</a> 01 44 71 94 94	Nicolas Merigeau Antoine Pacquier <a href="mailto:ciments-hoffmann@newcap.eu">ciments-hoffmann@newcap.eu</a> 01 44 71 94 98